



CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES – TERMES DE REFERENCE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12 - RCS PARIS B 775 665 599
Téléphone : + 33 (0)1 53 44 31 31

Concernant la prestation

« Etude de faisabilité - Projet de fonds de dotation au profit des organisations de la société civile »

SOMMAIRE

ARTICLE 1.	Présentation du Service Prescripteur	3
ARTICLE 2.	Objet du marché	3
ARTICLE 3.	Contexte et objectifs de la mission	3
ARTICLE 4.	Prestation attendue	4
ARTICLE 5.	Livrables attendus.....	4
ARTICLE 6.	Modalité d'exécution.....	5
6.1	Méthodologie attendue	5
6.2	Exigence particulière de réalisation / Conditions d'exécution	5
6.3	Planning d'exécution	5
ARTICLE 7.	Compétences attendues du Prestataire	6

ARTICLE 1. Présentation du Service Prescripteur

Equipe chargée du partenariat avec les OSC (Organisations de la Société Civile) et du financement de leurs initiatives, la division MPN/OSC instruit et suit les projets cofinancés sur le dispositif Initiatives OSC (I-OSC), assure le dialogue continu avec les OSC, coordonne et anime la relation partenariale entre les OSC et les services de l'AFD. Elle entretient des relations étroites avec les différents services de l'AFD, les agences, les DR (directions régionales) et les tutelles. Elle organise des événements avec les OSC, valorise leurs projets, produit des études et des capitalisations sur la société civile.

ARTICLE 2. Objet du marché

Réalisation d'une étude d'opportunité visant i) à accompagner la conception d'un fonds de dotation logé au sein de l'AFD au profit des organisations de la société civile et ii) à préparer son opérationnalisation.

ARTICLE 3. Contexte et objectifs de la mission

Les organisations de la société civile (OSC), partenaires historiques de l'AFD, font face à une contraction progressive des financements publics, en particulier des subventions françaises dédiées à la solidarité internationale. Cette évolution intervient dans un contexte international marqué par la multiplication des crises (climatiques, sanitaires, sécuritaires et démocratiques, alimentaires) et par une augmentation structurelle des besoins de financement pour répondre aux enjeux de développement durable et de cohésion sociale. Dans ce contexte, les acteurs du développement sont incités à diversifier leurs sources de financement et à mobiliser davantage de ressources privées. L'engagement des entreprises dans le cadre de leur démarche RSE constitue à cet égard un levier complémentaire important, sans toutefois pouvoir se substituer intégralement aux financements publics.

De nombreuses entreprises françaises, notamment à travers leur fondation d'entreprise, expriment une volonté croissante de contribuer à des actions de solidarité internationale, tout en recherchant des modalités d'intervention sécurisées, lisibles et à fort impact. Cependant, ces structures ne disposent pas toujours de la taille critique, des relais locaux ou de l'expertise nécessaire pour identifier, suivre et évaluer efficacement des projets portés par la société civile dans les pays partenaires.

L'Agence Française de Développement envisage donc la création d'un fonds de dotation visant à répondre à un double enjeu :

- 1) Pour les entreprises, investisseurs à impact/family office et fondations françaises ou locales : disposer d'un véhicule financier fiable, transparent et crédible pour soutenir des actions de solidarité internationale répondant aux grands enjeux de leurs stratégies RSE ou philanthropique, avec un cadre fiscal clair ;
- 2) Pour les OSC locales ou françaises partenaires de l'AFD : accéder à des financements privés structurants, flexibles, y compris dans des contextes internationaux complexes.

Ce fonds de dotation s'appuierait sur l'expertise, le réseau international et les procédures éprouvées de l'AFD et du [dispositif I-OSC](#) en matière de connaissance des acteurs locaux, de conformité, de gestion financière, de suivi évaluation et de redevabilité. Cet adossement à l'AFD constituerait un gage de confiance majeur pour les contributeurs privés.

Le fonds de dotation aurait vocation à soutenir des projets via des conventions dédiées qui seraient mis en œuvre par des OSC locales ou françaises partenaires de l'AFD répondant à des critères de gouvernance, de transparence et d'impact sur le terrain ; cofinancés ou non par l'AFD.

Les projets seraient proposés par l'AFD sur la base de sa connaissance approfondie du tissu associatif et des priorités sectorielles et géographiques. Ils pourraient être sélectionnés via un appel à manifestation dédié ou de manière adhoc. Tous les projets soutenus seraient soumis à audit et feraient

l'objet d'un suivi en exécution rigoureux s'adossant à des procédures déjà usitées dans le cadre du Dispositif I-OSC de l'AFD.

ARTICLE 4. Prestation attendue

Le Prestataire contribuera au cadrage du projet et aux études préalables qui permettront, le cas échéant, l'opérationnalisation de ce fonds de dotation.

Les principales étapes proposées sont les suivantes :

1. Analyse d'opportunité (tranche ferme)

- Analyse de l'existant : benchmark international (France, Europe notamment) des fonds de dotation à destination de projets de solidarité internationale (associatif ou non), ou équivalent, ayant pour objet de collecter des fonds privés et d'en affecter les revenus au bénéfice de l'intérêt général. Mise en exergue de leurs principales caractéristiques, sur le plan juridique, financier et organisationnel.
- Analyse de la demande : réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon de partenaires du groupe AFD (entreprises, investisseurs à impact, fondations et OSC) visant à recueillir leurs besoins, à tester leur intérêt pour ce fonds de dotation et à recueillir leurs suggestions.
- Structuration de l'offre AFD : en lien avec la division AFD en charge des Partenariats avec les acteurs de la société civile, structuration de la proposition de valeur et des modalités opérationnelles du fonds de dotation envisagé. D'autres équipes AFD seront consultées lors de cette phase : divisions techniques sectorielles, département juridique, département mobilisation et partenariats internationaux, etc.

2. Préparation à l'opérationnalisation du fonds (tranche optionnelle)

- Finalisation de l'offre AFD : note stratégique détaillant le positionnement stratégique, le schéma juridique, financier et opérationnel et plan d'actions pour la mise en œuvre du fonds de dotation AFD.
- Appui à l'élaboration d'un document marketing, en lien avec le Département Communication de l'AFD, présentant le fonds de dotation AFD auprès des partenaires.
- Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action (appui perlé).

ARTICLE 5. Livrables attendus

Le Titulaire s'engage à tenir compte de toute recommandation et à apporter les modifications demandées, dans le respect du Contrat et de ses Annexes. Une réunion hebdomadaire entre le Responsable de projet et le Titulaire permettra de suivre le bon déroulement du projet.

Liste des livrables attendus :

Analyse d'opportunité (tranche ferme)

- Note de cadrage affinant la méthodologie à suivre suite à la réunion de lancement avec l'AFD
- Un rapport intermédiaire incluant un benchmark des fonds de dotation existants, une proposition d'offre AFD (positionnement stratégique de l'initiative et schéma juridique, financier et opérationnel détaillé) et une synthèse des résultats et des recommandations opérationnelles pour le design du fonds

Préparation à l'opérationnalisation du fonds (tranche optionnelle)

- Un rapport final intégrant les résultats et enseignements de la phase précédente et un plan d'actions pour la mise en œuvre du fonds de dotation AFD, incluant un calendrier et budget prévisionnel
- Une note bimensuelle d'avancement du plan d'actions

Calendrier prévisionnel :

Jalons	Dates
Remise d'une note synthétique de cadrage	Date de démarrage de la tranche ferme + 15 jours
Remise du rapport intermédiaire	Date de démarrage de la tranche ferme + 4 mois
Remise du rapport final	Date de démarrage de la tranche optionnelle + 1 mois
Remise des notes bimensuelles d'avancement du plan d'actions	

La prestation débutera en Juin 2026 (prévisionnel) pour une durée de 4 mois pour la tranche ferme + 4 mois pour la tranche optionnelle, le cas échéant.

Ce calendrier est susceptible d'être modifié dans les cas suivants :

- Le travail ne peut commencer à la date prévue ou ne peut se dérouler de façon convenue pour des raisons imputables au Prescripteur ;
- Des modifications ou des compléments sont demandés par le Prescripteur notamment sur la base des recommandations / méthodologie appliquée par le Consultant ;
- A ce titre, un avenant pourrait alors être conclu si la durée du Contrat venait à être modifiée.

ARTICLE 6. Modalité d'exécution

6.1 Méthodologie attendue

Le prestataire pourra proposer la méthodologie jugée la plus adaptée pour mener à bien ses activités, en accord avec le responsable de la mission.

6.2 Exigence particulière de réalisation / Conditions d'exécution

- Le marché sera en partie exécuté dans les locaux de l'AFD au 5 rue Roland Barthes, 75012 Paris.
- Le Responsable de projet sera le correspondant du Titulaire. Le Responsable de projet, représentant du Prescripteur, est chargé du contrôle des livrables remis et de leur validation. Il adressera ses observations/commentaires au Titulaire dans le délai stipulé dans le Contrat. Le Titulaire s'engage à tenir compte de toute recommandation et à apporter les modifications demandées, dans le respect du Contrat et de ses Annexes. Le Titulaire s'engage à désigner un interlocuteur unique chargé de suivre le présent marché.
- L'exécution du marché nécessite l'usage permanent de la langue française dans les rapports avec le maître d'ouvrage : documents, réunions, comptes rendus, appels téléphoniques, courriers électroniques, tous livrables, etc.

6.3 Planning d'exécution

La durée estimée de la prestation est de 4 mois pour la tranche ferme et 4 mois pour la tranche optionnelle.

ARTICLE 7. Compétences attendues du Prestataire

Le Titulaire affectera du personnel de qualification et d'expérience correspondant aux prestations décrites au présent cahier des charges, de manière à atteindre les résultats qui y sont fixés. Plus spécifiquement, le Titulaire devra disposer dans son équipe de personnels compétents dans les domaines suivants :

- Expertise mécénat & RSE
 - Excellente connaissance du secteur de la philanthropie en France et à l'international
 - Expérience dans l'accompagnement des acteurs de l'intérêt général et des entreprises sur les enjeux d'engagement environnemental, social et sociétal et de mécénat
 - Maîtrise du cadre juridique des fonds de dotation
- Expertise stratégique et opérationnelle
 - Capacité à structurer un projet et à accompagner sa mise en œuvre
 - Capacité à animer des ateliers d'intelligence collective et à mobiliser les parties prenantes autour d'une vision commune